

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

▪ Déclaration des personnes responsables	2
▪ Rapport de gestion de l'exercice 2015	3
▪ Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.....	38
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67
▪ Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2015.....	69
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	88
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	90

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport financier annuel, à ma connaissance, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Rapport financier annuel ainsi qu'à la lecture de l'ensemble de ce document.

Lannion, le 13 avril 2016

Didier Bredy, Président Directeur Général d'Ekinops

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes, ceux de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 232-1 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en sa séance du 7 avril 2016.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2015 ET FAITS MARQUANTS

1.1 Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé

1.1.1 Compte rendu de l'activité du Groupe

Développement du Groupe et faits marquants

A l'issue de l'exercice 2015, Ekinops a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 15,16 MEUR en augmentation de 24% par rapport à l'exercice 2014.

L'année s'est traduite par un fort développement des ventes de solutions 100G, en croissance de +62% sur l'année, qui représentent désormais 50% de l'activité (39% en 2014).

Il convient également de noter le bon démarrage commercial du nouvel équipement 200G au 2nd semestre, qui répond aux attentes des opérateurs de data center et de services cloud à la recherche de solutions permettant de démultiplier la capacité de leurs réseaux optiques.

Activité Recherche et Développement

L'année 2015 a vu le renforcement de la gamme de produits du Groupe grâce aux efforts de développement portés sur des produits intégrant les fonctionnalités OTN (Optical Transport Network). Ces dernières permettent à l'opérateur de connecter des solutions de différents équipementiers les unes aux autres à travers des interfaces normalisées.

Comme évoqué ci-dessus, le Groupe a également étendu sa gamme en développant un produit à 200Gb/s par porteuse optique unique. Une première version a été validée en juin 2015 (20 x 10GbE sur 200Gb/s) suivie d'une seconde version validée en décembre 2015 (2 x 100GbE sur 200Gb/s). L'intérêt du 200G/s est d'utiliser un type d'interface optique identique à celui développé pour le 100G/s. La principale différence se situe au niveau du DSP (circuit de traitement du signal) qui permet, sur la version à 200Gb/s, d'utiliser un format de modulation plus complexe (DP QAM16) que celui utilisé à 100Gb/s (DP QPSK). L'usage de cette modulation impose un rapport signal à bruit supérieur ce qui a pour effet de positionner ce produit sur le segment métro/accès. Pour pouvoir compenser cette perte au niveau du rapport signal à bruit, le Groupe a décidé de

développer également son propre amplificateur à technologie Raman. Cet amplificateur Raman est associé à l'amplificateur standard (à fibre dopée Erbium) pour constituer un amplificateur optique hybride (Raman + EDFA) et permettra de regagner l'écart en termes de rapport signal à bruit et donc de transmettre le 200Gb/s sur des distances régionales (1,000km).

D'autre part, le Groupe a continué à améliorer les performances du gestionnaire de réseaux (Celestis) en augmentant de manière significative le nombre de fonctionnalités offertes à ses clients. La possibilité de s'interfacer avec un contrôleur SDN (Software Defined Network) a également été démontrée.

Financement du Groupe

Pour rappel, le Groupe a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement.

Dans le cadre de ce contrat, le Groupe a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 210.537 actions nouvelles et, par conséquent, a levé 1.067 KEUR de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé, sous certaines conditions, à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

Le Groupe a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et, par conséquent, a levé 769 KEUR de capitaux.

Le Groupe a également procédé à la mise en place d'un contrat de location financière au mois de décembre 2015. Ce dernier a pour objectif le financement de matériels pour le service R&D et le refinancement de son parc informatique (Lease Back). Le contrat porte sur une enveloppe de 325 KEUR.

Enfin, au mois de février 2015 l'administration fiscale a procédé à un contrôle de la comptabilité d'EKINOPS SA au titre des exercices 2011, 2012 et 2013, qui s'est terminé à la fin du mois de juillet 2015. Les conclusions du contrôle concernent principalement la méthodologie et les calculs relatifs au CIR (Crédit Impôt Recherche). Une proposition de rectification a été adressée par l'administration fiscale en date du 27 juillet 2015. Le Groupe s'est engagé, avec l'appui de son conseiller fiscal, dans une procédure de rectification contradictoire, toujours en cours à la clôture. L'administration fiscale a adressé son avis de mise en recouvrement au mois de février 2016. Les sommes ainsi recouvrées par l'administration fiscale ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes clos au 31 décembre 2015 (140 K€).

1.1.2 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

L'exercice écoulé a permis au Groupe de recouvrer une situation équilibrée pour ce qui est de son portefeuille clients et de ses zones commerciales : en effet, aucune zone géographique n'a représentée pas plus de 1/3 du chiffre d'affaires consolidé et aucun client n'a dépassé 17% de ce même chiffre.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses discussions très positives et ses travaux avec deux opérateurs de rang 1. Les cycles de vente chez les opérateurs de rang 1 peuvent être très longs.

Enfin, le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année. Le Groupe a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de rester dans un mode de « double sources » pour les besoins de sa production qui est sous-traitée.

1.1.3 Résultats de l'activité du Groupe

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à 15.155 KEUR, contre 12.249 KEUR lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel du Groupe (EBIT) s'établit à (4.321 KEUR) pour l'exercice 2015, contre (3.883 KEUR) en 2014.

Après le produit de l'endettement financier net de 570 KEUR, la charge liée aux autres produits et charges financiers de 39 KEUR, et la charge d'impôt de 75 KEUR, le résultat net consolidé est une perte de (3.865 KEUR).

La perte nette représente 26% du chiffre d'affaires. En 2014, elle s'élevait à (3.456 KEUR), soit 28% du chiffre d'affaires.

Le Groupe a poursuivi ses investissements en Recherche & Développement. Le montant total des dépenses de Recherche & Développement s'élève à 3.474 KEUR contre 2.543 KEUR en 2014.

L'EBITDA* sur l'exercice 2015 s'élève à (3.003 KEUR) contre (2.506 KEUR) au titre de l'année 2014.

La structure financière au 31 décembre 2015 est la suivante :

- capitaux propres : 8.692 KEUR contre 10.334 KEUR* au 31 décembre 2014,
- trésorerie nette** : (3.134 KEUR) contre (5.498 KEUR) au 31 décembre 2014,
- ratio dettes nettes*** sur capitaux propres : (36 %) contre (53%) au 31 décembre 2014.

** EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions*

*** la trésorerie nette étant définie comme étant la différence de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières tels que figurant dans l'état de situation financière consolidée*

**** les dettes nettes étant négatives (position de trésorerie nette)*

1.2 Evolutions prévisibles de la situation et perspectives d'avenir

Grâce au renforcement de ses équipes depuis l'introduction en Bourse, à sa gamme d'équipements innovants et à sa dynamique positive sur le marché, Ekinops entend poursuivre sa croissance sur ses trois segments cibles : le transport très haut débit, la collecte des flux mobiles sur les réseaux optiques et l'interconnexion de centres de données. D'autre part, les discussions se poursuivent positivement avec plusieurs opérateurs de rang 1.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour

Aucun événement significatif.

[†] Après impact du retraitement IFRIC 21

1.4 Description des principaux risques et incertitudes et gestion des risques

Le rapport du Président du Conseil d'administration, préparé conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce pour l'exercice 2015, décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été décrits dans le document de référence de l'exercice 2014 (enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mai 2015). Le type de risque et leur nature n'ont pas évolué considérablement à la date de rédaction du présent rapport et ils figurent en Annexe 3. Il est néanmoins à noter l'évolution des risques suivants :

Risque relatif aux clients

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 17%, 52%, 72% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2015 et 18%, 46%, 66% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2014. La tendance sur ces dernières années avait montré un risque de dépendance vis-à-vis d'un client aux Etats-Unis. Néanmoins, grâce au travail de diversification du portefeuille clients, ce risque devient moins important à l'issue de l'exercice 2015, étant donné que le client en question ne détient plus la première place, mais reste dans le Top 5 des clients du Groupe.

Risque de change

Le Groupe reste exposé au risque de change. En effet, au cours de l'exercice 2015, le volume des ventes réalisées en USD continue à être plus important que le volume des achats en USD : le total des encaissements en USD s'est élevé à 9,5 MUSD tandis que les décaissements se sont élevés à 8,7 MUSD.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité, le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ce risque.

Risque de trésorerie

En cas de non-paiement de la part des principaux clients et/ ou en cas de dégradation drastique des conditions du marché, le Groupe est exposé à un risque de trésorerie à moyen terme. Ce risque reste modéré compte tenu (i) du très faible risque de non-paiement (pas de provision relative à ce risque au 31/12/2015) et (ii) des levées de fonds consécutives réalisées par le Groupe suite à la mise en place de deux lignes de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux.

Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe et risque de dépendance vis-à-vis des sous-traitants

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et, dans certains cas, la livraison de ses équipements à ses clients pour les produits courants. Le Groupe dépend ainsi de ses fournisseurs et prestataires en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et des produits. Le Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées. Cependant, des tests sont réalisés fréquemment par le département intégration et de manière systématique pour les nouveaux produits.

Le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants assembleurs, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année (ce qui a eu lieu), ce site produisant pour le Groupe plusieurs produits importants. Le Groupe a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que Novatech, l'autre partenaire clé d'Ekinops, soit en mesure de reprendre l'intégralité de la

production très rapidement. D'autre part, Ekinops a lancé la recherche d'un autre sous-traitant. Au début de l'exercice 2016, le Groupe est rentré en négociations avancées avec le nouveau partenaire identifié. La signature du contrat cadre est en cours avec un objectif de lancement de la production au début du 2nd trimestre 2016. Dans cette perspective, le Groupe reste en situation temporaire de dépendance vis-à-vis d'un seul sous-traitant, ce qui pourrait potentiellement avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

1.5 Litiges

A la date du présent rapport il n'existe pas de litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

1.6 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe figurent au paragraphe 3 du présent rapport.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2015 ET FAITS MARQUANTS

L'activité de la Société se confondant avec l'activité du Groupe, puisque la seule filiale détenue par la Société est dédiée à la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain (principalement aux Etats-Unis), plusieurs sections ci-dessous renvoient aux sections correspondantes de la première partie ci-dessus relative à l'Activité du Groupe.

2.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.1 ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires d'Ekinops SA s'est élevé à la somme de 13.526 KEUR contre 10.565 KEUR pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de (4.396 KEUR) contre (4.116 KEUR) lors du précédent exercice. Cette variation du résultat s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel.

Après prise en compte du résultat financier de (1.225 KEUR), du résultat exceptionnel de 106 KEUR, et des crédits impôt recherche et innovation qui s'élèvent respectivement à 1.112 KEUR et à 80KEUR, le résultat net comptable se traduit par une perte de (4.324 KEUR) contre une perte de (3.089 KEUR) au cours de l'exercice précédent.

2.1.3 Informations sur les délais de paiement

En application des articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par date d'échéance du solde, à la clôture des deux derniers exercices, des dettes à l'égard des fournisseurs (hors provision pour factures non parvenues) se présentent comme suit :

Exercice 2014 :

	- de 30 j	Entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	412.199	427.280	68	839.547
Dettes échues	27.953	376	7.180	35.508
Montant total TTC	440.151	427.656	7.248	875.055

Exercice 2015 :

	- de 30 j	Entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	969.781	593.249	-	1.563.030
Dettes échues	247.409	62.647	622.625	932.681
Montant total TTC	1.217.191	655.896	622.625	2.495.711

2.1.4 Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2015 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 4.323.927 euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat de l'exercice au poste « Report à nouveau » du bilan.

2.1.5 Montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents et qu'il n'est pas proposé de distribution de dividende au titre de l'exercice clos, cet exercice ne donnant par conséquent lieu à aucun abattement.

2.1.6 Montant des dépenses somptuaires et impôts supportés en raison de ces dépenses et charges

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé font apparaître 10.969 euros d'amortissements excédentaires sur véhicules.

2.1.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société est joint en Annexe 1.

2.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci-dessus.

2.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 Evolutions prévisibles de la situation et perspectives d'avenir

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.5 Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.11 ci-dessus.

2.6 Description des principaux risques et incertitudes et gestion des risques

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.7 Litiges

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.8 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société figurent au paragraphe 3 du présent rapport.

2.9 Modifications apportées à la structure sociale et aux mandats

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mai 2015 a ratifié la nomination de Madame Nayla KHAWAM, en qualité d'administratrice en remplacement de la société Auriga Partners, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mai 2015 a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ALTONEO AUDIT dont le siège social est situé 143 rue de Paris, 53000 Laval, immatriculée sous le numéro 499 885 333 R.C.S. LAVAL, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société ALTONEO DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 2 square François Truffaut, 49000 Angers, immatriculée sous le numéro 501 830 475 R.C.S. ANGERS, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.10 Informations relatives aux Filiales et participations

2.10.1 Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Aucune prise de participation n'a été réalisée en France ou à l'étranger.

2.10.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de Commerce.

2.10.3 Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.10.4 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

La Société est actionnaire à 100 % de la société EKinops Corporation incorporée dans l'Etat du Delaware (USA) 1209 Orange Street – WILMINGTON - DE 19801. Cette filiale est dédiée à la commercialisation sur le territoire américain (principalement aux Etats-Unis) des produits et services du Groupe.

La Société EKinops Corp. a réalisé un chiffre d'affaires hors Groupe de 4.997 KEUR (5.638 KUSD) en 2015, contre 4.950 KEUR (6.654 KUSD) en 2014.

En 2015, les ventes aux USA ont représenté 32% du chiffre d'affaires consolidé en euros, contre 40 % au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'EKinops Corp. pour l'exercice 2015 se traduit par une perte de (1.156 KUSD) soit (1.032 KEUR), contre une perte de (580 KUSD) soit (432 KEUR), en 2014.

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société font l'objet d'un rapport figurant en Annexe 3 au présent rapport.

2.10.5 Régularisation des participations croisées

Néant.

2.10.6 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société avec une filiale

Néant.

2.11 Informations relatives aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Nous vous donnons également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice 2015.

2.11.1 Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2015 et échus durant l'exercice par les membres du Conseil d'administration de la Société.

Administrateurs	Autres mandats en cours (ou terminé courant l'exercice)	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Président
François-Xavier OLIVIER	GIE PME NUMERIQUES EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Administrateur Director
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	INOPS MC GROUP WIKANGO YMAGIS	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	PARTEAM (NOMIOS)	Membre du comité de surveillance
Nayla KHAWAM <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	MOBINIL SODETEL	Administrateur Administrateur
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	ATEME SA (fin en janvier 2015) UNILEND AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL	Administrateur (RP société Ventech) Membre du Conseil stratégique Administrateur (RP société Ventech)
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	VENTECH SA VENTECH GLOBAL SARL WITHINGS SA INTERCLOUD OGURY TEDDLE Ltd (fin en juillet 2015) CROCUS TECHNOLOGY INTERNATIONAL CORP SCEP LE GUEUX SARL	Directeur Général - Membre du Directoire Gérant Administrateur Board member Investor Director Director Director Gérant Gérant
Jean-Pierre DUMOLARD	NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA	Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Administrateur (Rep. Permanent de Tic Consultants)

2.11.2 Rémunérations totales et avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice, à chacun des mandataires sociaux (L. 225-102-1 C. Com)

Rémunérations versées durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

2.11.2.1 Rémunération des administrateurs non dirigeants

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2014 a décidé, conformément à l'article 20 des statuts, de fixer, à partir de l'exercice 2014, à cinquante mille euros (50.000 euros), le montant maximum de la somme annuelle à allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2015, aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Monsieur François-Xavier Ollivier, Administrateur, est rémunéré au titre de ses fonctions de salariés de la Société.

2.11.2.2 Rémunération des administrateurs dirigeants

Au cours de l'exercice 2015, le Directeur Général a perçu une rémunération fixe de 200.000 euros et une rémunération variable de 126.098 euros.

Le Directeur Général bénéficie depuis 2005 de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Le coût pour la Société en 2015 a été de 11.258 EUR.

Le Directeur Général percevra une indemnité de départ en cas de révocation. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014 a décidé que le montant de cette indemnité de départ sera déterminé en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

$$TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^{(1/3)} - 1] * 100$$

Où:

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 50 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5 % et 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 75 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque administrateur dirigeant :

Tableau récapitulatif de rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2015	Exercice 2014
	Montants versés	Montants versés
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération fixe annuel	200 000 €	200 000 €
Rémunération variable	126.098 €	154.406 €
Avantage en nature (assurance GSC)	11.258 €	11.112 €
TOTAL	337.356 €	365.518 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

Tableau de synthèse des rémunérations, des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2015	Exercice 2014
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice	346 098 €*	310 000 €
Valorisation des BCE/ Options attribuées au cours de l'exercice	- €	103 481 €
TOTAL	346 098 €	413 481 €

*Sur la base du montant provisionné dans les comptes et en attendant la résolution du Conseil d'Administration concernant la part variable du second semestre de l'exercice.

2.12 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés (art. L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

Conformément à l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice : néant

2.12.1 Informations sur les stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions) et les attributions à titre gratuit d'actions

2.12.2 Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)

Au cours de l'exercice clos, le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

2.12.3 Attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice clos, le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions.

2.13 Participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice 2015, il n'existe aucune action de salarié faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que la Société a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains de ses salariés.

2.14 Informations relatives au capital social

2.14.1 Augmentation de capital et émission de titres réalisés au cours de l'exercice écoulé

La Société a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 210.537 actions nouvelles et par conséquent a levé 1.067 KEUR de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Par ailleurs, la Société a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé, sous certaines conditions, à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

La Société a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 KEUR de capitaux.

Il n'y a pas eu d'autre émission de titre de la Société au cours de l'exercice écoulé.

2.14.2 Evolution de la répartition du capital social

Le capital social s'élevait à la date du 31 décembre 2015 à la somme de 2.884.913,50 €, divisé en 5.769.827 actions à 0,50 € de valeur nominale chacune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2015.

Actionnaire	%
Ventech Capital	11,6%
Odysse	7,2%
Didier BREDY	4,5%
Autres < 5%	76,7%
TOTAL	100,0%

2.14.3 Récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Est joint au présent rapport en Annexe 2, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

2.14.4 Informations relatives à l'achat par la société de ses propres actions (art. L. 225-211 du code de commerce)

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 5.110 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 23.023,61 euros

Il est rappelé que lors du communiqué de mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 100.000,00 euros

2.14.5 Opérations effectuées par la société sur ses propres actions (achat par la société de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés)

Néant.

2.14.6 Evolution du cours de bourse et des transactions

La date de première cotation de l'action Ekinops est le 2 mai 2013. Depuis lors, le cours de l'action évolue en fonction de l'offre et de la demande sur le marché Euronext à Paris.

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015		
Cours Min (clôture)	3,09 € / action	12/01/2015
Cours Max (clôture)	6,33 € / action	06/07/2015
Volume totale échangé	20.999.125 titres	période
Capitaux échangés	103.124 KEUR	période

2.15 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote en cas d'offre publique.

2.16 Quitus - Résolutions

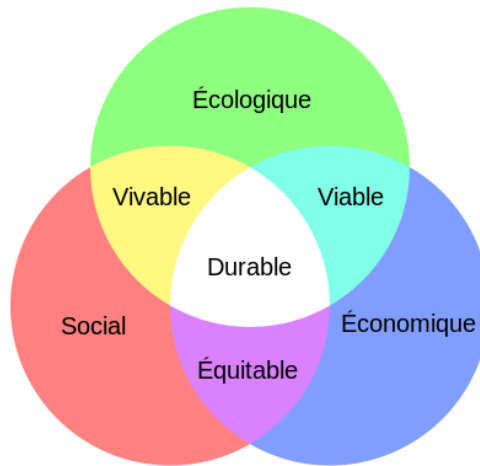
Lorsque vous aurez entendu la lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

3. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

3.1 Introduction

La responsabilité sociétale des entreprises est un élément important dans le développement du Groupe Ekinops. Ayant augmenté son volume d'activité durant ces deux dernières années tant en termes de nombre de salariés (+30%) qu'en termes de chiffre d'affaires, il est impératif pour le Groupe de faire évoluer dans le même temps ses démarches RSE afin de pérenniser son développement.

Au sein de la société Ekinops, la mise en place de la démarche RSE est réalisée conjointement par le Service RH et le Service QSE. L'intégration d'une responsable QSE durant le dernier trimestre 2015 a permis de renforcer l'effort que le Groupe entreprend pour le développement de la culture de la sécurité et de la gestion des impacts environnementaux. Cet effort s'articule autour des trois thématiques liées à la RSE afin de maintenir une activité durable :



Plus concrètement, les projets portés au cours de l'année 2015 sont :

- développement de la gestion des déchets pour la partie environnementale,
- développement des dialogues sociaux dans l'entreprise avec la mise en place du CE et du CHS-CT,
- développement économique et sociétal avec le sponsoring et les collaborations avec les associations locales mais également à travers la sélection de fournisseurs ancrés dans la région Bretagne.

3.2 Méthodologie

La responsabilité sociétale des entreprises est un élément important dans le développement du Groupe Ekinops. Ayant augmenté son volume d'activité durant ces deux dernières années tant en termes de nombre de salariés (+30%) qu'en termes de chiffre d'affaires, il est impératif pour le Groupe de faire évoluer dans le même temps ses démarches RSE afin de pérenniser son développement.

3.2.1 Le périmètre de reporting RSE

Le périmètre de reporting social et sociétal couvre les effectifs du Groupe en France et à l'étranger inscrits au 31 décembre 2015.

Le périmètre de reporting environnemental couvre les sites de Lannion et Courbevoie en France, pays où résident 83% des effectifs et où est réalisé 8,5% du Chiffre d'Affaires.

3.2.2 Les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE sélectionnés répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités d'Ekinops.

Le tableau de synthèse suivant prend en compte l'ensemble des thématiques abordées par l'Article R. 225-105-1 du Code de commerce (loi française Grenelle II).

Informations sociales		
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir chapitre 4
	Embauches et licenciements	
	Rémunérations et évolutions	
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Voir chapitre 4
	Absentéisme	
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Voir chapitre 4
	Bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	Voir chapitre 4
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	Voir chapitre 4
	Nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Voir chapitre 4
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Voir chapitre 4
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Non pertinent au regard des activités de la société
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Voir chapitre 5
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Aucune provision ou garantie n'est enregistrée au 31/12/2015

Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non pertinent au regard des activités de la société
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Voir chapitre 5
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir chapitre 5
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard des activités de la société
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Voir chapitre 5
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard des activités de la société
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard des activités de la société
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitre 3
	Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Voir chapitre 3
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Voir chapitre 3
	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Voir chapitre 3
	Mesures prises en faveur de la santé, et de la sécurité des consommateurs	
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

3.2.3 Les points spécifiques par indicateur

Effectifs totaux: il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelque soit la nature de leurs contrats de travail (hors stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées/sorties: il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Nombre d'accidents: est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel.

Le taux d'absentéisme: le nombre de jours d'absences divisé par le nombre théorique de jours travaillés. Sont prises en compte : les congés pour maladie, les absences pour accident du travail, les absences pour congés sans solde.

3.3 Responsabilité sociétale et économique

Le pilier économique de la responsabilité sociétale est basé, au sein de la société Ekinops, sur des partenariats visant à développer des innovations technologiques, mais également sur le soutien aux organismes locaux tels que les fournisseurs, sous-traitants, associations et organismes de formation.

Les parties représentées en couleur orange dans le graphique ci-après jouent un rôle particulièrement important dans notre démarche.



3.3.1 Nos engagements de proximité

3.3.1.1 Les fournisseurs et sous-traitants

Ekinops participe à l'économie locale en faisant appel, dans la mesure possible, à des fournisseurs au plus proche de son siège social. En 2015, l'ensemble des sites de fabrications des sous-traitants avec lesquels Ekinops collabore est situé dans sa zone d'activité à Lannion et dans la région Bretagne.

3.3.1.2 Les associations

Ekinops est membre du pôle de compétitivité Images et Réseaux permettant ainsi de travailler sur des projets collaboratifs avec les industriels et les instituts d'enseignement et de recherches, (Projet SASER par exemple).



Emeraude, association spécialisée dans l'insertion des travailleurs handicapés (nettoyage, entretien des espaces verts...) et la réinsertion professionnelle, fait partie des associations avec lesquelles Ekinops collabore étroitement au quotidien.

La société Emeraude est également force de proposition et un projet de gestion des déchets est en cours de développement.

Compte tenu de sa large part d'activité à l'international, Ekinops est également adhérent de l'association « Bretagne commerce international », un vecteur important de retour d'expérience, qui contribue au développement du tissu économique local.

3.3.1.3 Les organismes de formation

Au travers de la taxe d'apprentissage, Ekinops soutient les organismes de formation locaux tels que :

- L'ENSSAT,
- L'IUT de Lannion,
- Le Lycée de Lannion.

Ekinops contribue également au développement des formations initiales dans les télécommunications ou dans le domaine administratif en ayant régulièrement recours à des stagiaires.

De plus, une de nos collaboratrices est membre de jury pour l'obtention de diplômes professionnels délivrés par le ministère du travail à des personnes en reconversion professionnelle au sein de l'institut de formation Emeraude.

3.3.1.4 Le sponsoring

Ekinops est le sponsor de plusieurs associations sportives internes comme externes telles que :

L'aviron du Trieux :

Ce club a pour ambition de faire découvrir l'aviron ainsi que la région par des randonnées sur le Trieux. Il repose sur le bénévolat et la participation de tous ses adhérents.



Le Lannion Football Club

Classé 2^{ème} du groupe A de CFA2 pour la saison 2014-2016, Ekinops sponsorise et soutient l'équipe de football locale.



Groupe de cyclistes Ekinops

Ekinops participe activement au bien-être de ses collaborateurs en soutenant leur groupe de cyclistes.



3.3.2 Les partenariats

Dans un souci constant d'évolution et d'innovation des télécommunications, Ekinops lie des partenariats avec des opérateurs de télécommunication et d'autres entreprises du même secteur. Le résultat de telles collaborations donne souvent d'importantes satisfactions aux équipes. Par exemple, en juin 2015 Orange, Keopsys et Ekinops, par leur partenariat, ont battu le record mondial en réussissant une transmission à 38,4 terabits par seconde (Tbps).

« Record du monde ! Sur un réseau internet en service, Orange, Keopsys et Ekinops ont réussi à faire circuler 5 fois plus de données ! »

Source : www.ouest-france.fr

Ekinops est également adhérent de l'ADIT (Agence de Développement Industriel du Trégor) permettant de mettre en contact l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Ekinops a également signé une convention pluriannuelle avec B-Com et le GIE PMENUMERIQUEES, dans laquelle Ekinops met un de ses ingénieurs à la disposition de B-Com, afin de collaborer sur la thématique du SDN appliquée aux réseaux optiques.

L'objectif de cette collaboration est de bien comprendre les impacts du SDN sur les réseaux optiques et à terme d'identifier les briques technologiques manquantes sur les produits Ekinops pour s'interfacier avec des contrôleurs SDN.

3.3.3 La santé et la sécurité des consommateurs

Ekinops assure la santé et la sécurité de ses clients en veillant à ce que ses produits soient fabriqués sans substances dangereuses, conformément à la directive européenne RoHS.

Afin de garantir cela, l'ensemble des composants est sélectionné en accord avec cette directive et les produits et composants d'Ekinops sont identifiés et tracés tout au long du processus de production.

La sécurité des clients est également assurée par une gamme de produit certifiée UL permettant de garantir que des échantillons représentatifs du produit ont été testés et sont conformes aux normes s'appliquant aux risques mécaniques, d'incendie et de chocs électriques (source : <http://france.ul.com>).

Les produits sont notamment fournis avec des notices indiquant les risques et les précautions particulières d'utilisation. Des étiquettes de signalisation de danger sont également visibles sur nos produits afin que nos clients n'oublient pas les consignes de sécurité.

3.3.4 Loyauté des pratiques

Le groupe s'assure de la loyauté de ses pratiques en interne à travers plusieurs dispositifs (notes de services, formations, procédures...) afin de promouvoir cette culture auprès de l'ensemble des collaborateurs, y compris en matière de prévention de la corruption et conflits d'intérêt.

Les salariés sont notamment sensibilisés à la lutte contre le délit d'initiés ou la sécurité de l'information.

3.4 Responsabilité sociale

3.4.1 Egalité de traitement et respect des droits de l'Homme

Par son implantation géographique, Ekinops montre une grande diversité de nationalités et de cultures.

Sur un total de 81 salariés dans le groupe, 83 % sont de nationalité française, 13 % sont de nationalité américaine, 4 % sont implantés sur la zone EMEA (3% sont de nationalité britannique et 1% sont de nationalité israélienne).

Ekinops s'attache également à promouvoir auprès de ses employés les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et à faire respecter les droits de l'Homme au sein de son organisation.

Dans son règlement Intérieur, Ekinops France fixe notamment les dispositions relatives au respect du droit du travail, le droit à la défense des salariés ainsi qu'à l'abus d'autorité en matière de harcèlement sexuel ou moral.

Il a été remis à jour en juillet 2015.

Aux USA le « Handbook » diffusé en mars 2015 auprès des salariés américains, les informe des pratiques et procédures mises en place conformément à la législation, par exemple en terme de lutte contre le harcèlement et la discrimination.

3.4.2 Emploi et organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2015, les effectifs d'Ekinops s'élèvent à 81 et se répartissent par type de contrat, genre et tranche d'âge de la manière suivante :

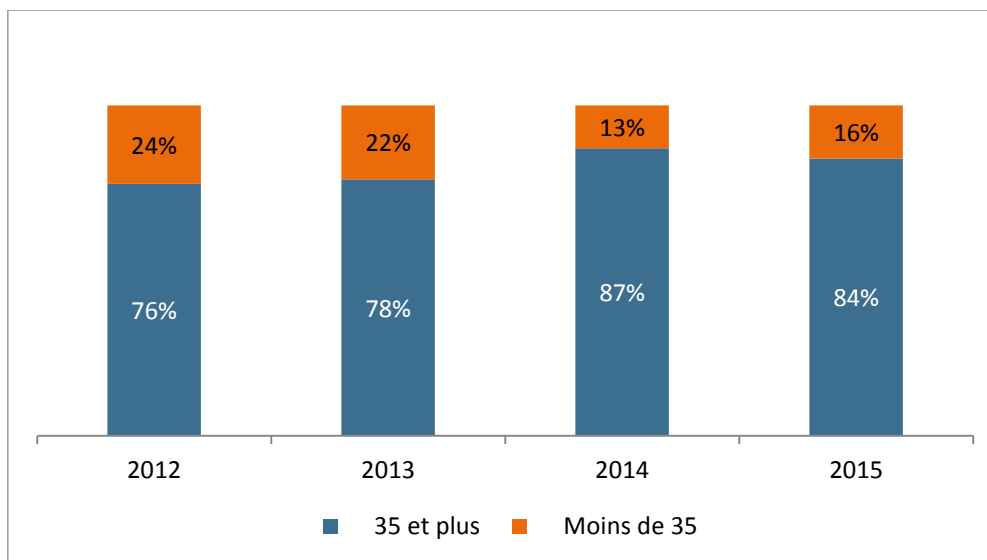
3.4.2.1 Répartition des salariés par statut

	2012	2013	2014	2015
Cadres	52	56	65	70
Agents de Maîtrise	3	5	4	4
Techniciens	1	2	3	3
Employés	3	4	5	4
TOTAL	59	67	77	81

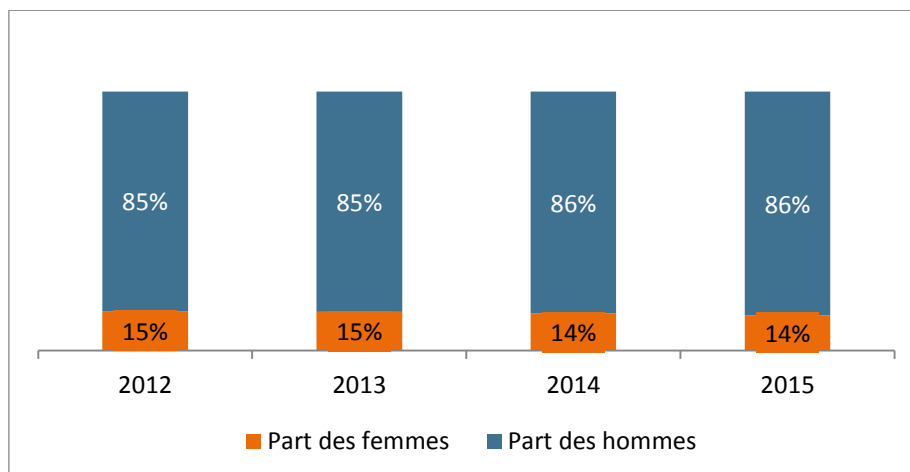
Par la nature de ses activités de recherche et développement, ainsi que de ventes des systèmes télécom, Ekinops recrute essentiellement des ingénieurs et du personnel hautement qualifié.

3.4.2.2 Répartition des salariés par âge

La répartition ci-dessous s'explique par les critères de recrutement de personnel hautement qualifié et expérimenté.



3.4.2.3 Répartition des salariés par genre



Le pourcentage faible de femmes dans les effectifs s'explique par le secteur d'activité du Groupe. Les femmes sont encore peu représentées dans les métiers scientifiques, mathématiques, électroniques.

Ainsi selon un article du magazine « L'étudiant » d'octobre 2014, les écoles d'ingénieurs comptent en moyenne 28 % de femmes dans les promotions.

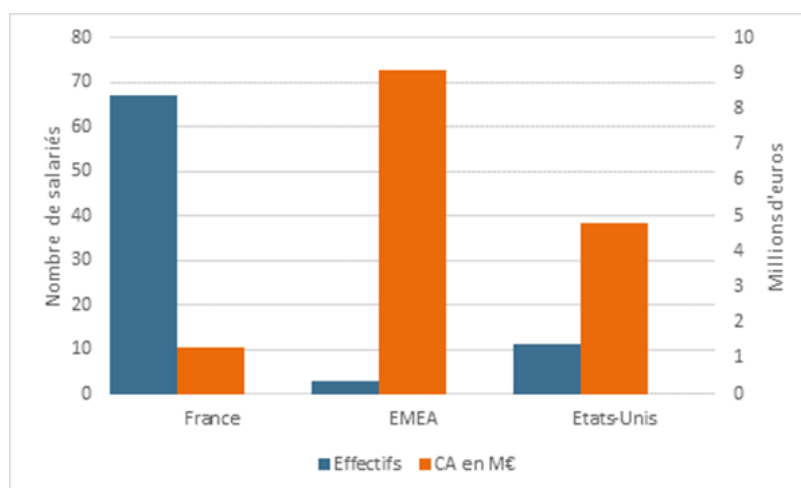
Le pourcentage est encore plus faible dans les métiers commerciaux – l'article Les Echos Business du 6/3/15 précise que 18 % de femmes travaillent dans les directions commerciales.

3.4.2.4 Répartition des salariés par zone géographique

Ekinops est présent à l'international sous forme de représentations commerciales et de filiale. Le graphique ci-dessous montre à la fois la répartition des effectifs (région de résidence) sur l'année 2015 et le Chiffre d'affaires réalisé sur la même région.

Il faut cependant souligner que :

- les effectifs français comprennent les départements opérationnels, Finances et commerciaux
- les effectifs EMEA et USA sont composés d'équipes commerciales.



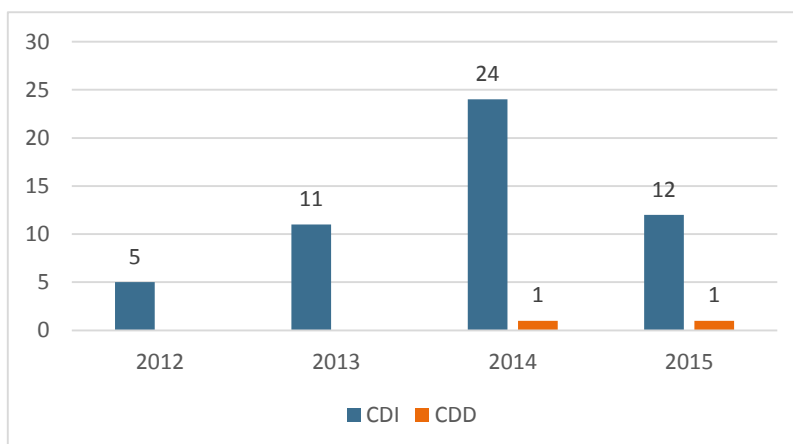
3.4.2.5 Personnes en situation de handicap

Ekinops verse chaque année une contribution financière à l'Agefiph et emploie 2 personnes en situation de handicap à fin 2015.

Elle contribue également à l'insertion de handicapés au travers de son partenariat avec l'association Emeraude détaillée en partie Sociétale.

3.4.2.6 Turnover

Embauches



Départs

	2012	2013	2014	2015
Nombre de départs	6	3	15	9

Le turnover global reste faible dans l'entreprise, 67% des départs venant des Etats-Unis, où la culture du changement est plus présente.

Sur les 3 dernières années, le tiers des départs résulte de licenciements dans les équipes commerciales, lié à la performance des salariés.

3.4.2.7 Rémunérations

La politique salariale d'Ekinops se compose de plusieurs éléments :

- Les commerciaux sont commissionnés sur la réalisation des objectifs qui en grande partie sont liés au chiffre d'affaires.
- Les dirigeants perçoivent une rémunération variable individualisée, établie par le Conseil d'Administration.
- Les autres salariés d'Ekinops perçoivent une rémunération variable indexée sur leur rémunération annuelle fixe et conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.
- Ekinops attribue (dans la mesure du possible) à l'ensemble de ses salariés des stock-options et/ou actions gratuites.
- Les salariés français bénéficient en outre de tickets-restaurant.

3.4.2.8 Temps de travail

2 types de temps de travail sont mis en place au sein d'Ekinops France :

- 35 heures hebdomadaires, utilisés principalement au sein des équipes Opérations et Administration
- contrats 218 jours, qui sont plus adaptés au rythme de travail des commerciaux et des équipes de management

A la demande des salariés, et dans le souci d'une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle, le temps partiel et télétravail peuvent être mis en place :

- Temps partiel : au 31 décembre 2015, 3,7% de l'effectif travaillent à temps partiel,
- Télétravail : 4 salariés français ont souhaité effectuer une partie de leur mission à domicile

3.4.3 Dialogue social

Le dialogue social occupe une place importante dans la gestion des Ressources Humaines d'Ekinops.

3.4.3.1 Délégation Unique du Personnel

La délégation Unique du Personnel est en place depuis le 6 février 2015. Conformément à la législation en vigueur pour les Délégations Uniques du Personnel, les réunions sont organisées sur un rythme mensuel.

En concertation avec les représentants du personnel, 8 réunions ont eu lieu au cours de l'année. Un collège désignatif de la délégation du personnel au CHS-CT, réuni le 27 avril 2015 a désigné 3 membres du personnel.

3.4.3.2 CHS-CT

Le Comité d'Hygiène et Sécurité s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2015

Plan d'actions :

- Aménagement d'un espace cafeteria favorisant la prise de déjeuners pour les salariés pratiquant un sport sur leur temps de pause,
- Réaménagement des bureaux, amélioration acoustique.

Les échanges avec ces instances ne se limitent pas aux seules réunions, une réelle collaboration s'est mise en place, les sujets pouvant alors être évoqués lors de discussions plus informelles.

Aucun accord collectif n'a été signé en 2015.

Un accord de participation est en cours de négociation avec les Instances Représentatives du Personnel.

3.4.3.3 Bien-être au travail

Nous avons constaté au chapitre sociétal l'implication d'Ekinops dans le tissu économique local, notamment par le biais de sponsoring de clubs sportifs.

Cette démarche se poursuit par la volonté de favoriser une bonne conciliation vie privée/vie professionnelle par :

- la mise en place d'horaires de confiance, permettant une meilleure adaptation à l'organisation du temps de travail, à la pratique d'activités sportives et la conciliation vie privée/vie professionnelle,
- l'organisation d'événements/repas d'entreprise en collaboration avec le Comité d'entreprise favorisant la communication interne et l'esprit d'équipe,
- la mise à disposition de tenues sportives pour l'équipe cycliste Ekinops,
- l'accès au télétravail pour les salariés le souhaitant.

3.4.4 Maîtrise des risques professionnels

L'activité d'Ekinops est concernée par un certain nombre de risques, principalement liés à la nuisance sonore dans les laboratoires, à l'électricité, aux machines et outils, à l'utilisation de matériaux, à l'utilisation de produits chimiques et à la manutention manuelle.

A chaque risque sont associés un niveau de gravité et un niveau d'exposition, permettant d'estimer le niveau du risque et d'envisager un plan d'action adapté pour anticiper et limiter ce risque. Ces actions ont également été formalisées dans le DUE.

3.4.4.1 Sécurité

Un des objectifs principaux d'Ekinops est la sécurité de son personnel et celle de ses partenaires. Conformément à la réglementation, Ekinops a établi dans son Document Unique d'Entreprise (DUE) une analyse des risques liés aux activités professionnelles de l'entreprise et un plan d'actions engagées.

Ce document, transmis pour suivi au CHS-CT, est accessible par l'ensemble des salariés sur le Cloud Ekinops.

En raison d'une nouvelle configuration du bâtiment de Lannion, l'accent sera en 2016 mis sur la sécurité, par le biais de formation au maniement des extincteurs, d'exercice d'évacuation, les EPI ainsi que sur la sécurité relative à l'utilisation des Lasers dans les équipements.

3.4.4.2 Bruit

Des mesures de bruit ont été effectuées en décembre 2015 dans les laboratoires HW, Validation et Tests par les services de la CARSSAT.

Le rapport préconise des mesures à prendre en matière de protection et de prévention, afin de limiter l'exposition des salariés et l'impact sur leur santé.

Un plan d'actions sera mis en place au cours du premier semestre 2016.

3.4.4.3 Ergonomie

Une campagne va également être menée début d'année 2016 sur l'ergonomie des postes de travail, position des écrans et adéquation des sièges, en collaboration avec les services de la médecine du Travail afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques.

3.4.4.4 Absentéisme

Le tableau ci-dessous indique le taux d'absentéisme au titre des exercices 2012 - 2015.

	2012	2013	2014	2015
Taux d'absentéisme	1,5	1,25	0,83	1,73

Ce taux prend en compte les arrêts maladie ainsi que les congés sans solde en France.

Sur l'exercice 2015, aucun accident de travail n'a été déclaré. Aucune maladie professionnelle n'a été signalée.

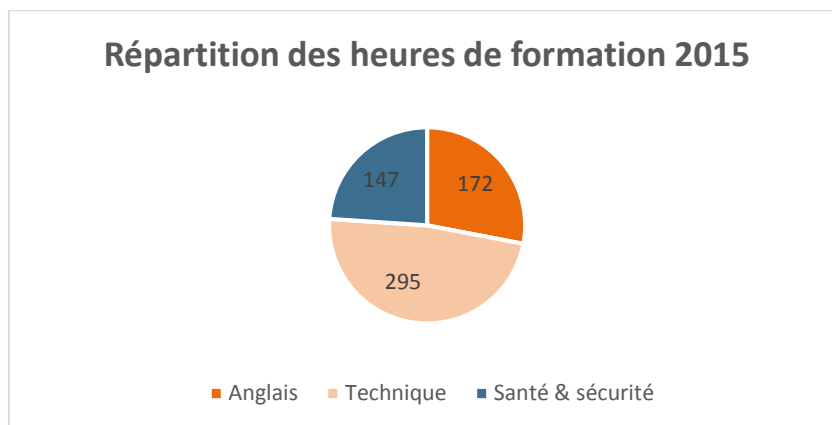
La hausse significative en 2015 est liée à une longue absence de 2 salariés pour maladie. En effet, le taux d'absentéisme, sans ces absences, serait de 0.97 %.

3.4.4.5 Formation

Le Groupe a la volonté constante de proposer à ses employés des opportunités de formation et de développement adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque métier. Le plan de formation est établi selon l'évaluation du niveau technique individuel de chaque employé par son responsable et sur l'analyse de leurs souhaits.

Au cours des derniers exercices clos, le nombre total d'heures de formation dispensées conformément au plan de formation 2015 a fortement augmenté : 26 salariés ont bénéficié d'une ou plusieurs formations

	2012	2013	2014	2015
Anglais				172
Technique		54	91	295
Santé & sécurité		49	14	147
Nombre total d'heures de formation	77	103	119	614



Un effort particulier a été mené au cours de l'année 2015, notamment en dispensant plusieurs formations ou des remises à niveau techniques et de l'anglais.

Les sessions de recyclage Habilitations électriques et Sauveteurs Secouristes du Travail, à échéance 2015 au terme des 2 ans de validité, sont incluses dans les heures de formation.

Ekinops attache en outre une grande importance à accueillir et former des stagiaires de tous niveaux et cursus (formations techniques, tertiaires,...).

L'année 2015 a constaté une nette évolution avec 2 935 heures de tutorat de stagiaires, par rapport à 1 995 heures en 2014, accueillant une ingénieure optique sur un an dans un contrat de professionnalisation.

3.5 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

3.5.1 Politique générale en matière d'environnement

Pour évaluer ses pratiques écoresponsables, Ekinops a mis en place des outils de mesure de ses impacts environnementaux et a intégré dans ses effectifs une responsable QSE afin d'améliorer la démarche environnementale de l'entreprise. Une certification en matière d'environnement est envisagée à moyen terme.

A ce jour, il n'y a pas d'action spécifique engagée pour la sensibilisation des salariés au respect de l'environnement. Des axes d'amélioration sont envisagés pour l'année 2016.

3.5.1.1 Sélection des fournisseurs

Les critères de sélections de nos sous-traitants font références, en plus de leur localisation géographique, à des normes internationales indiquant des exigences au niveau de la qualité des produits et services rendus (ISO 9001) mais également au niveau de la gestion de leurs impacts environnementaux (ISO 14001) et enfin au niveau de la sécurité des employés avec le respect de la directive européenne RoHS visant à restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses.

Le choix de nos fournisseurs (de composants électroniques par exemple) est également soumis à des exigences de certification ISO 9001 et ISO 14001 bien que d'autres facteurs rentrent en considération tels que la proximité géographique et la qualité des prestations.

3.5.1.2 Gestion des déchets

La gestion des déchets fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe. Les activités d'Ekinops génèrent principalement des déchets des équipements électroniques et électriques appelés « DEEE » pouvant contenir certaines substances dangereuses.

En 2015, Ekinops a fait appel à un opérateur agréé satisfaisant à la réglementation DEEE pour l'évacuation de et s'appuie sur ses partenaires sous-traitants certifiés ISO14001 en cas de besoin. En 2015, Ekinops a évacué 1,46 T de DEEE comprenant 580 kg de métaux à broyer contre 1,602 T en 2014 dont 560 kg de métaux à broyer.

Au sein de sa démarche d'amélioration de la gestion des déchets, Ekinops a mis en place en 2015 le tri des piles, des papiers et des cartons. Ces déchets sont évacués en utilisant des filières adaptées, via les installations de la commune de Lannion et, pour les cartons, via la société Emeraude.

Cette dernière nous a récemment proposé un projet dont nous serions l'entreprise pilote pour la prise en charge de l'ensemble de nos déchets, hormis les déchets banals. Le tonnage des déchets, dont la mise en place est prévue pour 2016, serait également effectué par Emeraude.

3.5.2 Bilan énergétique

L'année 2015 est une année de transition, le bailleur ayant changé en juillet 2015. La gestion de la consommation d'électricité et le mode de facturation n'étant pas stabilisés, il n'est pas possible de communiquer les données réelles de consommations sur l'année 2015. De ce fait il n'est également pas possible de quantifier les émissions de gaz à effet de serre.

Des actions seront mises en place en 2016 pour contrôler la consommation d'énergie.

GLOSSAIRE

A

ADIT : Agence Industrielle de développement du Tregor

C

CE, : Comité d'Entreprise - "Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production." Article L2323-1 du Code du travail

CFA, : Championnat de France Amateur de football

CHSCT, : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - "Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

1° De contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure ;

2° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;

3° De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières." Article L4612-1 du Code du travail

D

DEEE, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DUE, : Document Unique d'Entreprise - Encore appelé DU (Document Unique) ou DUERPA (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) - "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques." Article R4121-1 du Code du travail

E

ENSSAT, : Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et Technologie

EPI, : Equipier de Première Intervention - " Les équipiers de première intervention (EPI) ont reçu une formation plus complète sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation." INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

I

IUT, : Institut Universitaire de Technologie

Q

QSE, : Qualité, Sécurité, Environnement

R

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), : se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs **parties prenantes**. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal. Cette dernière sphère s'intéresse aux relations de l'entreprise avec ses partenaires, notamment commerciaux, vues sous l'angle du développement durable.

RH, : Ressources Humaines

RoHS, : Restriction of Hazardous Substances - "Les États membres veillent à ce que, à compter du 1er juillet 2006, les nouveaux équipements électriques et électroniques mis sur le marché ne contiennent pas de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB) ni de polybromodiphényléthers (PBDE)." Directive Européenne 2002/95/CE

I

Teq CO₂, 17 : Unité de mesure - Tonne équivalent de CO₂

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société.

(en euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 910 573	1 990 573	2 544 080.50	2 694 645	2 884 913.50
Nbre des actions ordinaires existantes	1 910 573	1 990 573	5 088 161	5 389 290	5 769 827
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription	313 660	345 049	925 198	1 278 635	1 439 298
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 231 395	9 799 633	17 914 047	10 565 211	13 525 745
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	410 105	- 5 991 219	- 1 774 306	- 3 174 837	- 2 677 318
Impôts sur les bénéfices	- 954 811	- 1 111 444	- 1 136 243	- 1 122 523	- 1 191 744-
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1 219 344	- 6 890 502	- 711 380	- 3 088 457	- 4 323 924
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.71	- 2.45	- 0.13	- 0.38	- 0.26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0.64	- 3.46	- 0.14	- 0.57	- 0.75
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	49	53	61	69
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 247 828	3 349 559	3 473 495	3 959 087	4 448 234
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 376 775	1 430 309	1 425 665	1 657 849	1 846 139

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al.7 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2015 dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale mixte du 21 mai 2015 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que des actions attribuées gratuitement au profit des salariés de la société.

Résolutions	Délégation	Durée	Plafond	Utilisation
12^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
13^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public	26 mois à compter du 21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
14^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation de capital social, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois à compter du 21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2015 dans le cadre de la mise en place de l' <i>Equity Line</i> pour un montant nominal de 275.000 €
15^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public ou par placements privés, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par	26 mois à compter du 21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2015 dans le cadre de la mise en place de l' <i>Equity Line</i> pour un montant nominal

	l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10% du capital social			de 275.000 €
16^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	Option de sur allocation exerçable pendant les 30 jours qui suivent une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
17^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation de capital destinée à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
18^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange	21 mai 2015 → jusqu'au 21 juillet 2017	2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
20^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mai 2015	Attribution de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes (personnes liées à la Société par un contrat de service, de conseil ou membre du comité consultatif technologique et stratégique de la Société)	18 mois (jusqu'au 21 novembre 2016)	25.000 € de nominal par émission de 50.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
23^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	38 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2016	200.000 € de nominal par émission de 400.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
24^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2016	200.000 € de nominal par émission de 400.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	

ANNEXE 3

AUTRES FACTEURS DE RISQUE POUR LE GROUPE

▪ RISQUES FINANCIERS

- *Risque de liquidité*

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la bpi France. Les conditions de ce prêt ne contiennent pas de conventions particulières. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe ne bénéficie pas de ligne de crédit disponible.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital, comme, entre autres, la ligne de PACEO.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- *Risque de change*

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change € / US \$. Ce risque se manifeste de 2 façons : (i) le déséquilibre éventuel des flux de trésorerie entre les achats (consommation) et les ventes (encaissement) en US \$ et (ii) la conversion des états financiers de la filiale américaine en € pour les comptes consolidés qui a un impact à la fois sur le résultat net et sur les capitaux propres comptables du Groupe.

Courant 2015 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants: le total des encaissements en USD s'élève à 9.5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 8.7 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

En ce qui concerne la conversion des états financiers, l'analyse de la sensibilité de la variation du dollar US (devise fonctionnel de la filiale) contre EUR (devise de présentation des comptes consolidés) montre l'impact éventuel suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	
USD/EUR	+10%	-10%
Impact résultat net	(103)	103
Impact capitaux propres	(659)	659

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

▪ RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

- *Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques*

Le marché du transport de données sur réseau optique, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour répondre aux besoins des opérateurs télécoms, eux-mêmes sollicités par leurs clients utilisateurs, demandeurs de capacités de transfert d'informations toujours plus élevées. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part très significative de ses ressources au développement d'une offre concurrentielle permettant d'optimiser les réseaux équipés en fibres optiques de capacité 10 gigabits par seconde (10G) et d'accompagner la transition du marché vers le 100 gigabits par seconde (100G) et même à 200G courant 2015. Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de solutions aux capacités accrues et intégrer toutes les évolutions technologiques à venir. De tels développements technologiques nécessitent des investissements significatifs sur le long terme sans pour autant avoir la certitude de pouvoir mener à bien les travaux au regard de la complexité qu'ils représentent.

Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Cependant le Groupe considère que ce risque reste maîtrisé compte tenu de l'historique réussite des produits et solutions développés par le Groupe dans le passé.

- *Risques liés à la propriété intellectuelle*

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle sélective et plutôt défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur. Ces derniers ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. La rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplique software (contenant les lignes de codes) et du hardware (sans lequel le software ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique du Groupe est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou le développement du Groupe.

- *Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés*

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de l'équipe de management et R&D.

Le Groupe n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clé » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (dans les pays pour lesquels ces clauses sont applicables ou usuelles) : clauses de non concurrence, de non débauchage et de propriété intellectuelle.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Immobilisations incorporelles	4.1	1 104	1 080
Immobilisations corporelles	4.2	1 242	881
Actifs financiers non courants	4.4	78	79
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		2 424	2 040
Stocks	4.5	4 318	4 682
Clients et comptes rattachés	4.6	3 651	1 858
Actifs d'impôts exigibles	4.7	1 209	1 167
Autres actifs courants	4.8	625	562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	4 806	6 923
Total actifs courants		14 609	15 192
TOTAL DE L'ACTIF		17 033	17 232
Capital émis	4.10	2 885	2 695
Primes d'émission		37 386	35 812
Réserves consolidées - part du Groupe		(28 045)	(24 858)
Réserves de conversion		331	157
Résultat de la période - part du Groupe		(3 865)	(3 472)
Capitaux propres - Part du Groupe		8 692	10 334
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		8 692	10 334
Dettes financières non courantes	4.11	1 565	1 304
Engagements envers le personnel	4.13	317	310
Autres passifs non courants	4.14	252	392
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		2 134	2 006
Dettes financières courantes	4.11	107	121
Provisions	4.12	460	354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 138	1 444
Autres passifs courants	4.14	2 502	2 973
Total passifs courants		6 207	4 892
TOTAL DU PASSIF		17 033	17 232

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

II - ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	5.1	15 155	12 249
Coût des ventes		(7 572)	(6 253)
Marge Brute		7 583	5 996
Frais de recherche et développement	5.2	(3 474)	(2 543)
Frais marketing et commerciaux	5.2	(5 992)	(4 852)
Frais généraux et administratifs	5.2	(2 298)	(2 484)
Résultat opérationnel courant		(4 181)	(3 883)
Autres produits et charges opérationnels		(140)	-
Résultat opérationnel		(4 321)	(3 883)
Coût de l'endettement financier net	5.5	(39)	(42)
Autres produits et charges financiers	5.5	570	503
Résultat avant impôts		(3 790)	(3 423)
Charge d'impôt	5.6	(75)	(33)
Résultat net de la période		(3 865)	(3 456)
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(3 865)	(3 456)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	5.7	(0,71)	(0,66)
Résultat dilué base par action (€/action) :	5.7	(0,71)	(0,66)

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de la période	(3 865)	(3 456)
Autres éléments recyclables du résultat global :	174	185
Ecart de conversion, nets d'impôts	174	185
Ecart de conversion	174	185
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	45	(97)
Ecart actuariel, nets d'impôts	45	(97)
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	45	(97)
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	219	88
Résultat global	(3 646)	(3 368)
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :	(3 646)	(3 368)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2014	5 088 161	2 544	33 756	(25 247)	(28)	11 026	-	11 026
Résultat net de la période	-	-	-	(3 472)	-	(3 472)	-	(3 472)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(97)	185	88	-	88
Résultat global	-	-	-	(3 569)	185	(3 384)	-	(3 384)
Actions propres	-	-	-	(56)	-	(56)	-	(56)
Paievements en actions	-	-	-	512	-	512	-	512
Augmentation de capital	301 129	151	2 056	-	-	2 207	-	2 207
Application retrospective - IFRIC 21	-	-	-	29	-	29	-	29
Au 31 décembre 2014	5 389 290	2 695	35 812	(28 330)	157	10 334	-	10 334
Au 1er Janvier 2015	5 389 290	2 695	35 812	(28 330)	157	10 334	-	10 334
Résultat net de la période	-	-	-	(3 865)	-	(3 865)	-	(3 865)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	45	174	219	-	219
Résultat global	-	-	-	(3 820)	174	(3 646)	-	(3 646)
Actions propres	-	-	-	1	-	1	-	1
Paievements en actions	-	-	-	239	-	239	-	239
Augmentation de capital	380 537	190	1 574	-	-	1 764	-	1 764
Au 31 décembre 2015	5 769 827	2 885	37 386	(31 910)	331	8 692	-	8 692

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de la période		(3 865)	(3 456)
Elimination des amortissements et provisions	5.4	1 079	865
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		5	(6)
Charges liées aux paiements en actions	4.10	239	512
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		(2 542)	(2 085)
Elimination de la charge (produit) d'impôt		75	33
Elimination du coût de l'endettement financier net		39	42
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		(2 428)	(2 010)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		(483)	108
Impôts payés		(34)	(87)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(2 945)	(1 989)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.3	(985)	(1 376)
Variation des prêts et avances consentis		1	70
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(984)	(1 306)
Augmentation de capital	4.10	1 764	2 207
Opérations sur actions propres		1	(56)
Emission de nouveaux emprunts	4.11		740
Remboursements d'emprunts	4.11	(86)	(350)
Intérêts financiers payés		(1)	(5)
Variation des autres dettes financières	4.11	(30)	(163)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1 648	2 372
Incidence de la variation des cours des devises		164	180
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(2 117)	(743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	4.9	6 923	7 666
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	4.9	4 806	6 923

V – ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – Présentation générale

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris de Euronext (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémorique : EKI).

En date du 7 avril 2016, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire

NOTE 2 – Faits marquants

A l'issue de l'exercice 2015, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 15.155 K€ en augmentation de 24% par rapport à l'exercice 2014.

L'année s'est traduite par un fort développement des ventes de solutions 100G, en croissance de +62% sur l'année, qui représentent désormais 50% de l'activité (39% en 2014).

Il convient également de noter le bon démarrage commercial du nouvel équipement 200G au 2nd semestre, qui répond parfaitement aux attentes des opérateurs de data centers et de services cloud à la recherche de solutions permettant de démultiplier la capacité de leurs réseaux optiques.

Pour accompagner sa croissance et dans le cadre du contrat de financement en fonds propres, mis en place en janvier 2014 avec Kepler Cheuvreux, le Groupe a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 210.537 actions nouvelles et, par conséquent, a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Dans la même logique, le Groupe a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux qui s'est engagé à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant. Dans le courant du mois de décembre, le Groupe a procédé à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

Par ailleurs, au mois de février 2015 l'administration fiscale a procédé à un contrôle de la comptabilité des exercices 2011, 2012 et 2013 de la société, qui s'est terminé à la fin du mois de juillet. Les conclusions du contrôle concernent principalement la méthodologie et les calculs relatifs au CIR (Crédit Impôt Recherche). Une proposition de rectification a été adressée par l'administration fiscale en date du 27 juillet 2015. Le Groupe s'est engagé, avec l'appui de son conseiller fiscal, dans une procédure de rectification contradictoire, toujours en cours à la clôture.

L'administration fiscale a adressé son avis de mise en en recouvrement au mois de février 2016. Les sommes ainsi recouvrées par l'administration fiscale ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes clos au 31 décembre 2015 (140 K€)

Le Groupe a également procédé à la mise en place d'un contrat de location financière au mois de décembre 2015. Ce dernier a pour objectif le financement de matériels pour le service R&D et le refinancement de son parc informatique (Lease Back). Le contrat porte sur une enveloppe de 325 K€.

Enfin, le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année. Au 31 décembre 2015, des discussions sont en cours avec de nouveaux partenaires potentiels, afin de rétablir la situation de « double source » pour les besoins des opérations de sous-traitance d'Ekinops.

NOTE 3 – Méthodes et principes comptables

3.1 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2014 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des changements mentionnés ci-après :

- **Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015**

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation concerne le traitement comptable de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) qui est désormais comptabilisée au 1er Janvier de l'exercice suivant celui au cours duquel le chiffre d'affaires qui sert de base à son calcul a été reconnu. L'information financière présentée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été modifiée pour tenir compte de l'application rétrospective d'IFRIC 21 dont les impacts ne sont toutefois pas significatifs (29 K€).

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ; - Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces normes, interprétations et amendements sur le compte de résultats, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des Comptes.

3.2 – Règles et méthodes d'évaluation

3.2.1 – Périmètre

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur son unique filiale qui est par conséquent consolidée par intégration globale. Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice

Sociétés	Adresse principale	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ekinops SA	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Ekinops Corp.	2009 Mackenzie Way - Suite 100 Cranberry Twp, PA 16066 Etats-Unis	100	100	100	100

3.2.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.2.3 – Méthodes de conversion

a) Conversion des états financiers de la société étrangère

La monnaie de fonctionnement de la filiale correspond à la monnaie locale, soit USD.

Les états financiers de la filiale sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture » pour être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe. .

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

b) Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.

Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres. Ils seront reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

3.2.4 – Recours aux jugements et estimations

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montants présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercibilité ...);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.2.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 6 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, sont démontrés :

- 1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,

- 3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.2.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

▪ Installations techniques	10 ans
▪ Matériel et outillage	4 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Matériel de démo et développement	4 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans
▪ Agencements	10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.2.7 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.

3.2.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie, sont constitués de créances. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les

actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. La valeur recouvrable des créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à chaque clôture. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.2.9 – Contrats de location-financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.2.10 – Stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.2.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.2.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.2.13 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.2.14 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées, et sont affectés aux frais commerciaux.

3.2.15 – Avantages au personnel

Les salariés d'Ekinops SA, assujettis au régime de la Sécurité Sociale française, bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.2.16 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.2.17 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS₂, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.2.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et de contrats de service.

a) Vente d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus au moment où les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.2.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;

- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.2.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

3.2.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important, intervenu pendant la période comptable, est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant

3.2.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.2.23 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat.

3.2.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – Notes relatives à l'état de situation financières consolidée

4.1 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 31 décembre 2014	799	610	1 349	2 758
Capitalisation des frais de développement	159	251	-	410
Acquisition	-	-	15	15
Mise en service	610	(610)	-	-
Valeur brute au 31 Décembre 2015	1 568	251	1 364	3 183
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(482)	-	(1 196)	(1 678)
Dotations de la période	(279)	-	(122)	(401)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(761)	-	(1 318)	(2 079)
Valeur nette au 31 décembre 2014	317	610	153	1 080
Valeur nette au 31 décembre 2015	807	251	46	1 104

Les frais de développement relatifs au projet Célestis (application logicielle de supervision du réseau) qui figuraient en « frais de développement en cours » pour un montant de 455 K€ au 31 décembre 2014 ont été transférés au poste « Frais de développement » au cours de l'exercice suite au début de la commercialisation du logiciel. .

4.2 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	Total Immobilisations corporelles
Valeur brute au 31 décembre 2014	3 820	601	4 421
Acquisition	528	92	620
Cession	-	(134)	(134)
Opération de "Lease Back"	212	184	396
Incidence de la variation du cours des devises	-	6	6
Valeur brute au 31 décembre 2015	4 560	749	5 309
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(3 073)	(467)	(3 540)
Dotations de la période	(460)	(65)	(525)
Cession	-	74	74
Opération de "Lease Back"	-	(71)	(71)
Incidence de la variation du cours des devises	-	(5)	(5)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(3 533)	(534)	(4 067)
Valeur nette au 31 décembre 2014	747	134	881
Valeur nette au 31 décembre 2015	1 027	215	1 242

Suite à l'opération de « lease back » survenue en fin de période, la valeur nette comptable des actifs corporels en location financement est passée de 88 K€ au 31 décembre 2014 à 364 K€ au 31 décembre 2015 (valeur brute de 590 K€)

4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Acquisition immobilisations incorporelles	(425)	(830)
Acquisition immobilisations corporelles	(620)	(505)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	60	(41)
Total	(985)	(1 376)

4.4 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés des dépôts de garantie (locaux et factoring). Aucun mouvement significatif n'est survenu au cours de l'exercice sur ce poste.

4.5 – Stocks

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Variation BFR	Dotations nettes des reprises de provisions	Incidence de la variation du cours des devises	31 décembre 2015
Valeur Brute	5 011	(387)	-	30	4 654
Pertes de valeurs cumulées	(329)	-	-	(7)	(336)
Total valeur nette des stocks	4 682	(387)	0	23	4 318

4.6 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Clients et comptes rattachés	3 651	1 858
Pertes de valeur cumulées	-	-
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	3 651	1 858

Au 31 décembre 2015, le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 5 K€.

4.7 – Actifs d'impôts exigibles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créance d'impôt sur les bénéfices	-	35
Crédit d'impôt recherche	1 129	1 052
Crédit d'impôt innovation	80	80
Total actifs d'impôts exigibles	1 209	1 167

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) au cours des deux exercices présentés :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2014	1 136
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 052
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	(1 136)
Solde au 31 Décembre 2014	1 132
Solde au 1er janvier 2015	1 132
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 129
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
Ajustement 2014	(17)
- paiement reçu	(1 115)
Solde au 31 Décembre 2015	1 209

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	31 décembre 2014
Avances et acomptes sur commandes	-	23
Créances sociales	22	-
Créances fiscales hors IS et CVAE	319	156
Charges constatées d'avance	111	141
Autres	173	243
Total autres actifs courants	625	562

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie	4 806	6 923
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 806	6 923
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	4 806	6 923

4.10 – Capital émis et réserves

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2015, le capital est composé de 5 769 827 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Le Groupe a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement. Dans le cadre de

ce contrat, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 210.537 actions nouvelles et par conséquent a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

Le Groupe a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé, sous réserve que certaines conditions définies par les parties soient réunies, à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

Dans le cadre de ce contrat, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2013		2 544 081 €	5 088 161	0,50 €
Février-Octobre 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		2 694 646 €	5 389 290	0,50 €
Juillet - Décembre 2015	Augmentations de Capital dans le cadre des contrats Kepler Cheuvreux	190 269 €	380 537	0,50 €
Au 31 décembre 2015		2 884 914 €	5 769 827	0,50 €

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Options de souscription d'actions (OSA)

Le Groupe n'a pas émis de nouveaux plans courant l'exercice écoulé. Les principales caractéristiques du dernier plan mis en place en 2014 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 juin 2014	18 juin 2024	8,00 €	7,86 €	5,75 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,59 €

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
15 mai 2008	24 334	0	0	0	0	24 334	7,50 €	7,50 €	2,2 ans	-	-
12 mars 2009	8 000	0	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	3,2 ans	-	-
21 octobre 2010	1 000	0	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-	-	-
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,7 ans	-	-
25 février 2013	6 000	0	0	0	0	6 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(2)	(7)
19 juin 2014	169 000	0	0	(5 400)	0	163 600	7,86 €	8,00 €	8,5 ans	(150)	(221)
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	209 334	0	0	(6 400)	0	202 934	N/A	N/A	N/A	(153)	(228)

b) Bons de souscription d'actions

Le Groupe n'a pas émis de nouveaux plans courant l'exercice écoulé. Les principales caractéristiques du dernier plan mis en place en 2014 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 Juin 2014	18 Juin 2019	8,00 €	7,86 €	3,25 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,0 €

Comme le prix de souscription des BSA attribués le 19 juin 2014 correspond à leur juste valeur à cette date, il n'y a pas lieu de comptabiliser de charge au titre de cette attribution.

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
22 novembre 2005	2 000	-	-	-	(2 000)	-	25,00 €	25,00 €	-	-	-
28 septembre 2007	20 000	-	-	-	-	20 000	7,50 €	7,50 €	4,9 ans	-	-
12 mai 2011	0	-	-	-	-	-	5,90 €	5,90 €	-	-	-
25 février 2013	9 000	-	-	-	-	9 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(3)	(11)
19 juin 2014	8 500	-	-	-	-	8 500	7,86 €	8,00 €	3,5 ans	-	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	39 500	-	-	-	(2 000)	37 500	N/A	N/A	N/A	(3)	(11)

c) Bons de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
22 juin 2010	490 716	0	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	4,5 ans	-	-
21 octobre 2010	25 800	0	0	0	0	25 800	5,90 €	5,90 €	4,8 ans	-	-
12 mai 2011	38 970	0	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	5,4 ans	-	-
20 décembre 2012	41 178	0	0	(400)	0	40 778	5,90 €	5,90 €	5,4 ans	-	-
25 février 2013	222 600	0	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	7,2 ans	(83)	(273)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	819 264	0	0	(400)	0	818 864	N/A	N/A	N/A	(83)	(273)

d) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2015 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)
OSA	209 334	0	0	(6 400)	0	202 934	(153)	(228)
BSA	39 500	-	-	-	(2 000)	37 500	(3)	(11)
BCE	819 264	0	0	(400)	0	818 864	(83)	(273)
TOTAL	1 068 098	0	0	(6 800)	(2 000)	1 059 298	(239)	(512)

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 239 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

4.11 – Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées des deux Prêts à Taux Zéro pour Innovation (PTZI) de Bpi France Financement et des dettes financières relatives aux contrats de location-financement.

4.11.1 - Variation des dettes financières sur l'exercice 2015

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation) / Désactualisation	Lease Back	Exercice 2015
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	223	223
Emprunts BPI	1 490	-	-	-	-	-	1 490
Avance Coface	-	-	-	-	-	-	-
Actualisation des avances et PTZ	(186)	-	-	-	38	-	(148)
Total des dettes financières non courantes	1 304	-	-	-	38	223	1 565
Dettes de location-financement	57	-	(57)	-	-	102	102
Dettes de factoring	35	-	-	(30)	-	-	5
Avance Coface	29	-	(29)	-	-	-	-
Total des dettes financières courantes	121	-	(86)	(30)	-	102	107
Total des dettes financières	1 425	-	(86)	(30)	-	325	1 672

Au 31 décembre 2015, les dettes financières sont principalement constituées des deux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ainsi que des dettes de location financière. Les prêts BPI ne portant pas intérêts, ils ont été retraités conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt (taux d'actualisation de 2,05% pour le prêt BPI 2014 et de 3% pour le prêt BPI de 2013) est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.

Suite à l'opération de « lease back » survenue en fin d'exercice et relative à du matériel technique et informatique, les dettes de location financière ont augmenté de 325 K€ au cours de l'exercice.

4.11.2 - Echancier des dettes financières au 31 décembre 2015

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	Actualisation
Dettes de crédit-bail	325	102	108	115	-	-	-	-
Dettes de factoring	5	5	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI	1 490	38	224	298	298	298	334	-
Actualisation des avances	(148)	-	-	-	-	-	-	(148)
Total des dettes financières	1 672	145	332	413	298	298	334	(148)

4.12 – Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	Dotations	Reprise utilisée	31 décembre 2015
Provisions pour garantie	354	177	(211)	320
Autres provisions pour risques et charges	-	229	(89)	140
Total des provisions pour risques et charges	354	406	(300)	460

Les mouvements observés sur le poste « Autres provisions pour risque et charge » se décomposent comme suit :

- Dotation de 89 K€ sur le 1^{er} semestre de la période consécutif à l'engagement de reprise d'un stock obsolète du sous-traitants Jabil. Cette provision a été reprise et intégralement utilisée sur le 2nd semestre.
- Dotation de 140 K€, qui constitue le solde du poste au 31 décembre 2015, et couvre l'intégralité du redressement lié au contrôle fiscal qui s'est déroulé en février 2015 et pour lequel le Groupe a reçu l'avis de mise en recouvrement au mois de février 2016.

4.13 – Avantages au personnel

4.13.1 - Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dette actuarielle de début de période	310	189
Coût financier	5	7
Coût des services rendus	47	30
Utilisation (départ en retraite)	-	(13)
Pertes (gains) actuariels	(45)	97
Dette actuarielle de fin de période	317	310

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

4.13.2 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	2,08%	1,30%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	9,40%	9,40%
30 - 35 ans	15,70%	15,70%
35 - 40 ans	4,50%	4,50%
40 - 45 ans	2,20%	2,20%
> 45 ans	0,00%	0,00%
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

4.13.3 - Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	269	261
- Hausse de taux de 0,25 point	304	297
- Baisse de 0,25 point	330	324
- Baisse de taux de 1 point	376	372

4.14 – Autres passifs courants et non courants

4.14.1 - Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2015, les autres passifs non courants sont constitués des produits constatés d'avance relatifs au retraitement des prêts à taux zéro (Note 4.1) à hauteur de 148 K€ et de la part à plus d'un an des contrats de services (Maintenance et extension de garantie) à hauteur de 104 K€.

4.14.2 - Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fiscales et sociales *	1 889	1 412
Produits constatés d'avance	458	436
Avances clients et clients créditeurs	155	1 125
Total autres passifs courants	2 502	2 973

* 31 Décembre 2014 impacté par l'application retrospective d'IFRIC 21 (C3S)

4.15 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 décembre 2014
Variation nette des stocks	387	(216)
Variation nette des créances clients	(1 764)	1 068
Variation des dettes fournisseurs	1 738	(1 485)
Variation nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	(844)	741
Variation du besoin en fonds de roulement	(483)	108

Les « autres éléments du BFR lié à l'activité » se composent principalement des acomptes reçus sur commandes

4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des deux exercices présentés :

4.161.1 - Actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2014		Juste valeur
		Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	
Actifs financiers non courants	79	79		79
Clients et comptes rattachés	1 858	1 858		1 858
Autres actifs courants	562	562		562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923		6 923	6 923
Total	9 422	2 499	6 923	9 422

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2015		Juste valeur
		Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	
Actifs financiers non courants	78	78	-	78
Clients et comptes rattachés	3 651	3 651	-	3 651
Autres actifs courants	625	625	-	625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 806	-	4 806	4 806
Total	9 160	4 354	4 806	9 160

4.16.2 - Passifs financiers

En milliers d'euros	31 Décembre 2014			Juste valeur
	Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	
Dettes financières	1 425	1 425	-	1 425
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 444	1 444	-	1 444
Autres passifs*	3 365	3 365	-	3 365
Total	6 234	6 234	-	6 234

* Poste impacté par l'application retrospective d'IFRIC 21 (13 K€)

En milliers d'euros	31 Décembre 2015			Juste valeur
	Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	
Dettes financières	1 672	1 672	-	1 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 138	3 138	-	3 138
Autres passifs	2 754	2 754	-	2 754
Total	7 564	7 564	-	7 564

NOTE 5 – Notes relatives au compte de résultat

5.1 – Produits des activités ordinaires

5.1.2 - Par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Production vendue de biens	13 288	10 717
Production vendue de services	1 867	1 532
Total chiffre d'affaires	15 155	12 249

5.1.3 - Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Amérique du nord et du sud	4 785	4 944
Europe - Moyen-orient - Afrique	10 370	7 305
Total chiffre d'affaires	15 155	12 249

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

5.2.1 - Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Charges de personnel	(3 777)	(3 456)
Dotations aux amortissements et provisions	(821)	(695)
Personnel extérieur	(72)	(358)
Crédit d'impôts*	1 249	1 180
Subventions	131	293
Capitalisation des frais de développement	410	666
Autres	(594)	(173)
Total frais de recherche et développement	(3 474)	(2 543)
* dont part CICE :	57	48

5.2.2 - Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges de personnel	(3 717)	(2 919)
Personnel extérieur	(453)	(301)
Voyages et déplacements	(627)	(568)
Honoraires et conseils	(436)	(284)
Salons	(181)	(157)
Dotations aux amortissements et provisions	(30)	(94)
Autres	(548)	(529)
Total frais marketing et commerciaux	(5 992)	(4 852)

5.2.3 - Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges de personnel	(1 498)	(1 608)
Honoraires et conseils	(325)	(355)
Assurances	(101)	(100)
Frais bancaires	(44)	(66)
Impôts et taxes	(55)	(30)
Dotations aux amortissements et provisions	(41)	(46)
Autres	(234)	(279)
Total frais généraux et administratifs	(2 298)	(2 484)

5.3 – Charges de personnel et effectifs Groupe

5.3.1 - Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Total frais de recherche et développement	(3 777)	(3 456)
Total frais marketing et commerciaux	(3 717)	(2 919)
Total frais généraux et administratifs	(1 498)	(1 608)
Total des charges de personnel	(8 992)	(7 983)

5.3.2 - Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires et traitements	(6 586)	(5 571)
Charges sociales	(2 120)	(1 870)
Coût des services rendus	(47)	(30)
Païement en actions	(239)	(512)
Total des charges de personnel	(8 992)	(7 983)

5.3.3 - Effectifs Groupe

(En unités)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Cadres	70	64
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition	-	2
Total des effectifs	81	77

5.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(401)	(298)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	(525)	(516)
Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges	(106)	(21)
Coût des services rendus	(47)	(30)
Dotations nettes des reprises de provisions (TFT)	(1 079)	(865)
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	-	(22)
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants	-	12
Dotations nettes des reprises de provisions sur actifs courants	-	(10)
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	(1 079)	(875)

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

5.5.1 - Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges d'intérêts	(1)	(6)
Effet de la désactualisation	(38)	(36)
Coût de l'endettement financier net	(39)	(42)

5.5.2 - Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gains (pertes) de change	570	492
Autres produits et charges financiers	-	11
Autres produits et charges financiers	570	503

Le résultat de change de la période provient essentiellement des gains de changes réalisés sur le compte bancaire en USD détenu par Ekinops SA, du fait de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

5.6 - Impôts

5.6.1 - Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Impôts sur les résultats exigibles	(75)	(33)
Variation des impôts différés	-	-
Charge d'impôt	(75)	(33)

5.6.2 - Déficits non reconnus

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 41,3 millions d'euros au 31 décembre 2015
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 8,2 millions de dollars US (soit 7,5 millions d'euros) au 31 décembre 2014

Au 31 Décembre 2015, en application des principes décrits en Note 3.2.23, aucun impôt différé n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédents

5.7 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

5.7.1 - Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(3 865)	(3 456)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	5 450 894	5 241 051
- <i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</i>	<i>5 456 532</i>	<i>5 246 982</i>
- <i>Nombre moyen pondéré d'actions propres</i>	<i>(5 639)</i>	<i>(5 931)</i>
Résultat de base par action (€/action)	(0,71)	(0,66)

5.7.2 - Résultat dilué par action

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – Informations sectorielles

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

NOTE 7 – Informations relatives aux parties liées

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rémunérations et avantages en nature	(520)	(519)
Paieement en actions	(106)	(229)
Avantages en nature GSC	(11)	(11)
Total	(637)	(759)

Note 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2015	181	201	-	382

Le montant des loyers comptabilisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre de ces mêmes contrats de location simple s'élève à 179 K€.

8.2 – Autres engagements donnés

Le Groupe sous traite la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, le Groupe procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, le Groupe a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et produits semi-finis est estimé à 530 K€ au 31 décembre 2015.

Note 9 – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Altonéo Audit
143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé dans la Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associé

Cédric TOMINE

Thierry BILLAC

COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN ACTIF

	<i>Note</i>	31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amort & dépr.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	3 180	2 077	1 103	1 081
Immobilisations corporelles	1	4 654	3 788	866	783
Immobilisations financières	2	8 717	7 769	948	1 882
ACTIF IMMOBILISE		16 551	13 635	2 917	3 746
Stocks et en-cours	3	4 332	225	4 107	4 486
Avances et acomptes versés sur commandes	4			0	23
Clients et autres créances	4	4 897		4 897	3 168
Charges constatées d'avance	8	111		111	124
Actions propres	5	29		29	21
Disponibilités	5	4 037		4 037	5 218
ACTIF CIRCULANT		13 406	225	13 181	13 040
Comptes de régularisation - Actif		43		43	34
TOTAL ACTIF		30 001	13 859	16 142	16 821

BILAN PASSIF

		31/12/2015	31/12/2014
		Net	Net
Capital	<i>Note</i>	2 885	2 695
Primes liées au capital		37 386	35 812
Autres réserves et report à nouveau		(28 549)	(25 461)
Résultat de l'exercice		(4 324)	(3 089)
CAPITAUX PROPRES	9	7 397	9 957
Avances conditionnées	10	0	29
Provisions pour risques et charges	12	819	698
Emprunts et dettes financières	11	1 496	1 524
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11	53	1 062
Fournisseurs et comptes rattachés	11	3 119	1 350
Dettes fiscales et sociales, et autres	11	1 592	1 426
Produits constatés d'avance	8	420	395
Comptes de régularisation - Passif		1 246	379
TOTAL PASSIF		16 142	16 821

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2015	31/12/2014
		Total	Total
	<u>Note</u>		
Chiffre d'affaires	1	13 526	10 565
Autres produits d'exploitations	1	797	1 143
Reprises d'exploitations		368	381
Produits d'exploitation		14 691	12 089
Achats et variation de stocks		(7 205)	(5 589)
Services extérieurs	2	(4 003)	(3 613)
Impôts et taxes		(211)	(242)
Charges de personnel	6	(6 294)	(5 617)
Autres charges d'exploitations		(38)	(18)
Dotations d'exploitations		(1 336)	(1 126)
Charges d'exploitation		(19 087)	(16 205)
Résultat d'exploitation		(4 396)	(4 116)
Produits financiers		844	1 163
Charges financières		(247)	(761)
Dotations et Reprises financières		(1 823)	(278)
Résultat financier	3	(1 225)	124
Résultat courant avant impôts		(5 622)	(3 992)
Produits exceptionnels		167	12
Charges exceptionnelles		(61)	(240)
Résultat exceptionnel	4	106	(228)
Crédit d'Impôt Recherche	5	1 112	1 052
Crédit d'Impôt Innovation	5	80	80
Résultat net de l'exercice		(4 324)	(3 089)

Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Créée en 2003, la Société conçoit, développe et commercialise des transpondeurs optiques dont la fonction est de convertir des impulsions électriques en signaux optiques véhiculés au cœur de la fibre optique.

Faits significatifs

- Activité commerciale

A l'issue de l'exercice 2015, Ekinops a enregistré une chiffres d'affaires annuel de 13.526 K€ en augmentation de 28% par rapport à l'exercice 2014.

L'année s'est traduite par un fort développement des ventes de solutions 100G, en croissance de +62% sur l'année, qui représentent désormais 50% de l'activité (39% en 2014).

Il convient également de noter le bon démarrage commercial du nouvel équipement 200G au 2nd semestre, qui répond parfaitement aux attentes des opérateurs de data centers et de services cloud à la recherche de solutions permettant de démultiplier la capacité de leurs réseaux optiques.

- Lignes de financement

La société a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement. Dans ce cadre Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500.000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 210.537 actions nouvelles et par conséquent a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

La société a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

- Contrôle fiscal

Au mois de février 2015 l'administration fiscale a procédé à un contrôle de la comptabilité de la société des exercices 2011, 2012 et 2013, qui s'est terminé à la fin du mois de juillet. Les conclusions du contrôle concernent principalement la méthodologie et les calculs relatifs au CIR (Crédit Impôt Recherche). Une proposition de rectification a été adressée par l'administration fiscale en date du 27 juillet 2015. La Société s'est engagée, avec l'appui de son conseiller fiscal, dans une procédure de rectification contradictoire, toujours en cours à la clôture.

L'administration fiscale a adressé son avis de mise en en recouvrement au mois de février 2016. Les sommes ainsi recouvrées par l'administration fiscale ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

- Location financement

La Société a procédé à la mise en place d'un contrat de location financière au mois de décembre 2015. Ce dernier a pour objectif le financement de matériels pour le service R&D et le refinancement de son parc informatique (« Lease Back »). Le contrat porte sur une enveloppe de 325 K€.

- Sous-traitants

La société a été informée début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année. Au 31 décembre 2015, des discussions sont en cours avec nouveaux partenaires potentiels, afin d'établir à nouveau la situation de « double source » pour les besoins des opérations de sous-traitance d'Ekinops.

Evénements post-clôture

Aucun événement significatif

Annexe sur les comptes d'EKINOPS

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'ensemble des données chiffrées présentées ci-après est exprimé en kilos euros sauf mention contraire.

Principes comptables et conventions générales

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2 ; PCG Art. 531-1/1)

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Estimations du management

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants et les informations fournies dans ces états financiers.

Ces estimations sont effectuées par la Direction sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent être donc être différents de ces estimations.

Ces estimations et jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus,
- l'évaluation des immobilisations financières et créances rattachées,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement relatifs à des projets.

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis.

Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Brevets, logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------|-----------|
| ▪ Logiciels | 1 à 6 ans |
| ▪ Brevets | 3 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|--|--------|
| ▪ Installations techniques | 10 ans |
| ▪ Matériel et outillage | 4 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| ▪ Matériel de démonstration et développement | 4 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 5 ans |
| ▪ Agencements | 10 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation et créances rattachées sont valorisés en fin d'exercice et une provision pour dépréciation est constituée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées est appréciée par entité détenue, de façon autonome et tient compte des éventuelles moins-values latentes existantes sur l'actif détenu. La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères (résultats de la filiale sur l'exercice, budgets et perspectives de croissance, évolution des performances opérationnelles, cash-flow opérationnel de la filiale à la clôture), en l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'inventaire est déterminée principalement en fonction de la quote-part des capitaux propres.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks achetés en devises sont valorisés au cours historique. Pour la détermination du coût de revient, les éléments suivants sont intégrés en stocks :

- le prix d'achat augmenté des frais d'approche et des autres frais d'achat ;
- des charges directes de production et de manutention.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant auquel la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

Créances clients et comptes rattachés, autres créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont à moins d'un an.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

Provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC)

Depuis l'exercice 2011, la Société provisionne les indemnités de fin de carrière qu'elle est tenue de verser à un salarié partant à la retraite. Les droits dus font l'objet d'une provision déterminée en tenant compte de l'ancienneté du salarié, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite et, le cas échéant, de la valeur courante des fonds versés à des organismes habilités. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses de rotation du personnel, d'évolution des salariés et d'âge de départ.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,08%, (1,30% au 31 décembre 2014)
- taux d'augmentation des salaires : 2,30%, (2,30% au 31 décembre 2014)
- taux de turnover médian : 3,77% compris dans une fourchette de 0% à 6,30% en fonction de l'âge, (3,77% compris dans une fourchette de 0% à 6,30 %, au 31 décembre 2014)
- table de mortalité utilisée : Table de mortalité INSEE 2008 - 2010

Figurent dans le compte de résultat les charges de l'exercice relatives à l'accroissement de l'obligation, au coût financier, aux écarts actuariels ainsi qu'au coût des services passés.

Subventions

Les subventions reçues sont comptabilisées en capitaux propres si elles se rattachent à des projets de développement activés et en compte de résultat au titre des projets n'ayant pas été activés.

Les subventions comptabilisées en capitaux propres sont reprises au même rythme que les amortissements des biens auxquelles elles se rattachent.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont comptabilisées au passif du bilan quand il existe une forte probabilité de réalisation des conditions de remboursement de ces avances. Dans le cas contraire elles sont comptabilisées en compte de résultat.

Opérations en devise et écarts de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Reconnaissance des revenus

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et des contrats de services.

- a) Vente de biens (équipements) : Les équipements commercialisés par la Société sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

Dans le cas où les ventes sont précédées d'une mise à disposition de l'équipement chez le client pour test, la reconnaissance du chiffre d'affaires est effective lorsque la période de validation client est achevée.

- b) Revenu des activités de services : Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus au moment où ces services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Notes sur le bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	799	769			1 568
Frais de développement en cours	610	409	(769)		250
Immobilisations en cours	0				0
Brevets et logiciels	1 347	15			1 362
Sous total	2 757	1 193	(769)	0	3 180
Immobilisations corporelles					
Intallations techniques, matériel et outillage	3 626	528			4 154
Autres installations, agencements et aménagements	100	45			144
Matériel de bureau et informatique, mobilier	450	41		(134)	355
Sous total	4 175	614		(134)	4 654
TOTAL	6 932	1 806		(134)	7 834

Amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	482	279		761
Brevets et logiciels	1 194	122		1 316
Sous total	1 676	401	0	2 077
Immobilisations corporelles				
Intallations techniques, matériel et outillage industriels	2 967	411		3 378
Autres installations, agencements et aménagements di	50	12		62
Matériel de bureau et informatique, mobilier	374	46	(72)	349
Sous total	3 392	470	(72)	3 788
TOTAL	5 068	871	(72)	5 865

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais de développement	317	490	807
Frais de développement en cours	610	(360)	250
Immobilisations en cours	0	0	0
Brevets et logiciels	153	(107)	46
Sous total	1 081	23	1 103
Immobilisations corporelles			
Intallations techniques, matériel et outillage industriels	659	117	776
Autres installations, agencements et aménagements di	50	32	82
Matériel de bureau et informatique, mobilier	76	(69)	6
Sous total	783	80	866
TOTAL	1 864	103	1 969

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent essentiellement les titres et les créances rattachées à la filiale US Ekinops Corp.

(en milliers d'euros)	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Créances rattachées participations Ekinops Corp	7 661	882		8 543
Prêts et autres immobilisations financières	80		(2)	77
Valeur brute	7 838	882	(2)	8 717
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Créances rattachées participations Ekinops Corp	5 858	1 814		7 672
Prêts et autres immobilisations financières				
Provision	5 956	1 814	0	7 769
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp				
Créances rattachées participations Ekinops Corp	1 803		(933)	870
Prêts et autres immobilisations financières	80		(2)	77
Valeur nette	1 883	0	(935)	948

L'intégralité des dotations et reprises a été comptabilisée sur l'exercice en résultat financier.

Note 3 : Stocks

Le détail des stocks se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Stock Brut	4 331	4 764
Dépréciation du stock	(225)	(278)
Valeurs nettes des stocks	4 107	4 486

Note 4 : Etat des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées participations Ekinops Corp	8 543		8 543
Prêts et autres immobilisations financières	77	5	72
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	3 221	3 221	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Crédits d'Impôts	1 266	1 266	
Taxe sur la valeur ajoutée	213	213	
Avances et acomptes versés sur commandes	1	1	
Divers	194	194	
Charges constatées d'avance	111	111	
TOTAL	13 627	5 012	8 615

Les créances de Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et Crédit Impôt Compétitivité Emploi correspondent exclusivement à des créances nées sur l'exercice.

Note 5 : Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes bancaires	4 037	5 197
Contrats de liquidités	29	22
TOTAL	4 066	5 218

La société a signé en avril 2013 un contrat de liquidité avec la banque Gilbert Dupont afin que celle-ci puisse animer le marché sur le titre d'Ekinops. Au début du contrat Ekinops a placé 100.000 euros de disponibilité pour l'objectif du contrat. Au 31 décembre 2015, le montant de disponibilité sur le compte auprès de Gilbert Dupont dédié au contrat s'élève à 23.023 euros. Le nombre d'actions auto détenues s'élève à 5.110 pour une valeur totale de 29.434 euros.

Note 6 : Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances rattachées à des participations		46
Créances clients et comptes rattachés	218	
Autres créances	172	265
TOTAL	390	311

Les autres créances correspondent à des subventions à percevoir.

Note 7 : Charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623	474
Dettes fiscales et sociales	1 223	1 033
TOTAL	1 846	1 507

Note 8 : Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	420	395
TOTAL	420	395

Charges constatées d'avance	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	111	124
TOTAL	111	124

Les produits constatés d'avance sont exclusivement composés des revenus d'activité de services (maintenance) différés tels que présentés en règles et méthodes comptables.

Note 9 : Capital social

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2015, le capital est composé de 5 769 827 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

La Société a mis en place en janvier 2014, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 210.537 actions nouvelles et par conséquent a levé 1.067 K euros de capitaux, utilisant ainsi l'intégralité de cette ligne de financement.

La Société a annoncé le 19 novembre 2015, sur autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux visant à permettre de renforcer ses marges de manœuvres financières pour faire face à sa croissance. Dans ce cadre, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire, au cours des 24 prochains mois, un maximum de 550.000 actions, représentant 9,82% du capital social existant.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'émission de 170.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 769 K euros de capitaux.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le Capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2013		2 544 081 €	5 088 161	0,50 €
Février-October 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		2 694 646 €	5 389 290	0,50 €
Juillet - Décembre 2015	Augmentations de Capital dans le cadre des contrats Kepler Cheuvreux	190 269 €	380 537	0,50 €
Au 31 décembre 2015		2 884 914 €	5 769 827	0,50 €

Evolution des capitaux propres

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	13 046	11 551
Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'Assemblée des actionnaires	(3 089)	(711)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	9 957	10 839
Variations en cours d'exercice :		
Variation du capital social	190	151
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 574	2 055
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	11 722	13 045
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(4 323)	(3 089)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice résultat inclus, avant affectation	7 397	9 957

Titres donnant accès au capital

a. Options de souscription d'actions (OSA)

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
15 mai 2008	24 334	0	0	0	0	24 334	7,50 €	7,50 €	2,2 ans
12 mars 2009	8 000	0	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	3,2 ans
21 octobre 2010	1 000	0	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,7 ans
25 février 2013	6 000	0	0	0	0	6 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans
19 juin 2014	169 000	0	0	(5 400)	0	163 600	7,86 €	8,00 €	8,5 ans
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	209 334	0	0	(6 400)	0	202 934	N/A	N/A	N/A

b. Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 novembre 2005	2 000	-	-	-	(2 000)	-	25,00 €	25,00 €	-
28 septembre 2007	20 000	-	-	-	-	20 000	7,50 €	7,50 €	4,9 ans
12 mai 2011	0	-	-	-	-	-	5,90 €	5,90 €	-
25 février 2013	9 000	-	-	-	-	9 000	6,69 €	6,69 €	7,2 ans
19 juin 2014	8 500	-	-	-	-	8 500	7,86 €	8,00 €	3,5 ans
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	39 500	-	-	-	(2 000)	37 500	N/A	N/A	N/A

c. Bons de création d'entreprise

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 juin 2010	490 716	0	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	4,5 ans
21 octobre 2010	25 800	0	0	0	0	25 800	5,90 €	5,90 €	4,8 ans
12 mai 2011	38 970	0	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	5,4 ans
20 décembre 2012	41 178	0	0	(400)	0	40 778	5,90 €	5,90 €	5,4 ans
25 février 2013	222 600	0	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	7,2 ans
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	819 264	0	0	(400)	0	818 864	N/A	N/A	N/A

d. Synthèse des mouvements

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période
OSA	209 334	0	0	(6 400)	0	202 934
BSA	39 500	-	-	-	(2 000)	37 500
BCE	819 264	0	0	(400)	0	818 864
TOTAL	1 068 098	0	0	(6 800)	(2 000)	1 059 298

Note 10 : Avances conditionnées

La Société a signé en 2009 un contrat d'assurance prospection avec la COFACE. Elle a perçu à ce titre un montant total de 256 K€ remboursable sur 60 mois à compter du 1er février 2012. La vitesse effective du remboursement est fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisées sur les zones couvertes pour le contrat d'assurance. Au 31 décembre 2015, cette avance a été intégralement remboursée.

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Avances obtenues	Rbt effectués	Fin d'exercice
Avances COFACE	29		(29)	0
TOTAL	29		(29)	0

Note 11 : Etat des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Intérêts courus et dettes établissements de crédit	5	5		
Emprunts et Dettes financières	1 490	38	1 379	74
Fournisseurs et comptes rattachés	3 058	3 058		
Personnel et comptes rattachés	760	760		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	652	652		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	163	163		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53	53		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61	61		
Autres dettes	18	18		
Produits constatés d'avance	420	327	93	
TOTAL	6 680	5 134	1 471	74

Note 12. Provisions (hors actif immobilisé)

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions		Fin d'exercice
			Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour garanties données aux clients	355	177	(211)		320
Provisions pour pertes de change	34	17	(8)		43
Provision pour impôts		140			140
Provisions pour pensions et obligations	310	26	(19)		317
Sous total	698	358	(238)		819
Dépréciations					
Sur stocks et en-cours	278	38	(92)		225
Sur comptes clients	0				0
Sous total	278	38	(92)		225
TOTAL	976	397	(330)		1 044
<i>Dont en résultat d'exploitation</i>		380	(236)		
<i>Dont en résultat financier</i>		17	(8)		
<i>Dont en résultat exceptionnel</i>			(86)		

Notes sur le compte de résultat

Note 1 : Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	2015	2014
Production vendue de biens	12 560	9 911
Production vendue de services	966	654
TOTAL	13 526	10 565

Chiffre d'affaires par lieu géographique

(en milliers d'euros)	2015	2014
France	1 289	1 423
Autres	12 239	9 142
TOTAL	13 526	10 565

Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015	2014
Production immobilisée R&D	409	666
Production immobilisée coporelles activées	255	176
Subvention	131	293
Autres Produits	2	8
TOTAL	797	1 143

Subventions

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié de deux financements dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non. Ces subventions sont comptabilisées en compte de résultat. Les revenus afférents à ces subventions sont reconnus dans le compte de résultat sur la base du niveau d'avancement du projet de recherche.

Subvention SASER : La Société a obtenu de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, le 19 octobre 2012, une subvention d'un montant de 273 146 € pour le projet collaboratif SASER d'une durée initiale de 36 mois courant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015.

Subvention LAMPION : La société a obtenu une subvention de la part de L'Agence Nationale de Recherche, d'un montant de 359 184 € dans le cadre du projet Lampion : « Réseaux optiques passifs multi longueur d'onde pour les réseaux d'accès mobiles et métropolitain ». Le projet, d'une durée de 42 mois, s'achèvera au mois de mars 2017.

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Subvention Globale	Avancement au 31/12/2015	Revenu reconnu en 2015
Projet SASER	273	100%	20
Projet LAMPION	359	80%	110
TOTAL	632		130

Note 2 : Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2015	2014
Sous-traitance générale	129	61
Entretien et réparations	172	138
Assurances	79	88
Transports de biens, transports collectifs	122	161
Crédit bail, locations et charges locatives	329	349
Honoraires et personnels extérieur à l'entreprise	1 460	1 504
Déplacements missions et réceptions	594	425
Autres charges externes	1 118	887
TOTAL	4 003	3 613

Note 3 : Résultat financier

(en milliers d'euros)	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	77	65
Gains de change	767	1 098
Total des produits financiers	844	1 163
Pertes de change	(246)	(761)
Charges d'intérêts	(1)	(1)
Total des charges financières	(247)	(761)
Dotations nettes pour dépréciation des titres et créances rattachées	(1 814)	(927)
Dotations nettes de provisions sur pertes de changes	(9)	650
Total des dotations et reprises financières	(1 823)	(278)
Résultat financier	(1 225)	124

Note 4 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Résultat d'opération de cession d'actifs	(60)	72
Reprise de provision pour garantie		86
Autres éléments	(1)	9
TOTAL	(61)	167

Note 5 : Impôt

Impôt courant

Le montant de l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est nul compte tenu de la perte de l'exercice.

Crédit impôt recherche et innovation

Le crédit d'impôt recherche constaté au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1.111.744 €.

Le crédit d'impôt innovation constaté au titre de l'exercice 2015 s'élève à 80.000 €.

Accroissement/allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future, le solde des déficits antérieurs reportables est de 41.300.651 € au 31 décembre 2015 compte tenu de la perte dégagée au titre de l'exercice.

Note 6 : Effectif au 31 décembre 2015

	2015	2014
Cadres	58	53
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition		2
TOTAL	69	66

Note 7 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération du dirigeant au titre de l'exercice 2015 est estimée à 352.356 €.

Note 8 : Opérations avec les parties liées

L'ensemble des montants ci-dessous concerne la filiale Ekinops Corp.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations	
Postes	Montant
Participations	97
Créances rattachées à des participations	8 542
Créances clients et comptes rattachés	1 203
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
Autres produits financiers	76

Note 9 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 90 000 euros au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Deloitte & Associés	65	65
- Mission Légale	65	65
Altonéo Audit	23	25
- Mission Légale	23	25
TOTAL	88	90

Autres informations

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE 2015 s'élève à 57.066 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

Engagements hors bilan

- Engagement de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2015	181	201	-	382

- Autre engagement

La société sous traite la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, la Société procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, la Société a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et produits semi-finis est estimé à 530 K€ au 31 décembre 2015.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute de titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
A-Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50% du capital détenu)									
Ekinops Corp. (Etats-Unis)	1	-7 139 205 USD	100%	97 474 €	9 300 000 USD		5 636 962 USD	-1 156 323 USD	
Participations (10 à 50% du capital détenu)									
B-Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
Filiales non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									
Participations non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									

Les titres et les créances rattachées sur cette filiale sont dépréciés à hauteur de l'actif net disponible de la filiale au 31/12/2015.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Altonéo Audit

143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que les notes « Frais de recherche et développement » et « Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Thierry BILLAC

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Altonéo Audit

143, rue de Paris

53000 Laval

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme

3, rue Blaise Pascal

22300 Lannion

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Thierry BILLAC